

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS  
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 28 JUIN 2023

N° de délibération : 15/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Nevers, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 25 VOTANTS : 30
DATE DE LA CONVOCATION	21/06/2023
VOTE	POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Étaient présents :**

Adrien AUFEVRE, Michel BARRIERE, Fabrice BERGER, Pierre BILLARD, Hicham BOUJLILAT, Sylvain COINTAT, Françoise CROTTET-FIGEAT, Christophe FRAGNY, François GAUTHERON, Rose-Marie GERBE, Eric GUYOT, Julien JOUHANNEAU, Isabelle KOZMIN, Raymond LE VAN, Jacques MERCIER, Rémy PASQUET, Yves RAVET, Christine VINGDIOLET et Anne WOZNIAK

**Étaient présents en tant que suppléants :**

Sylvie DUPART-MUZERELLE, Lucienne LAPERTOT, Patrick RAPEAU, Mahamadou SANGARE, Sophian SAOULI et Marie-Hélène TREFOUEL

**Étaient représentés (pouvoirs) :**

Sylvie CANTREL a donné pouvoir à Julien JOUHANNEAU  
Manuel DE JESUS a donné pouvoir à Fabrice BERGER  
Jean-Louis GUTIERREZ a donné pouvoir à Eric GUYOT  
Céline MORINI a donné pouvoir à Mahamadou SANGARE  
Denis THURIOT a donné pouvoir à Sophian SAOULI

Madame Christine VINGDIOLET est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Demande de subvention week-end des internes**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Depuis 2016, dans le cadre de sa politique d'accueil, le Pays organise 2 week-ends découverte chaque année à destination des internes du territoire. Ils ont pour objectifs de :

- ✓ Faire découvrir le territoire aux internes ;
- ✓ Créer une envie de poursuivre un stage, un remplacement, voire de s'installer dans la Nièvre ;
- ✓ Créer des liens entre internes, acteurs du territoire et acteurs de santé.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses			Financements	
	Mars	Septembre		
Hébergement/repas	2 750 €	2 750 €	ARS	7 000 €
Transport	400 €	400 €	Région	5 000 €
Activités	4 000 €	4 000 €		
Frais d'organisation	500 €	500 €	Autofinancement	3 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 650 €</b>	<b>7 650 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 300 €</b>
	<b>15 300 €</b>			

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide le plan de financement prévisionnel ;
- autorise le Président à solliciter la subvention et signer tous les documents liés à cette demande.

Le Président,  
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication**  
**Fait et délibéré en séance du 28 juin 2023**